

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20 et 21 octobre 2014

2014 DJS 297 DDCT Subvention (4 000 euros) et convention avec l'association Le Petit Ney (18^{ème}).

M^{mes} Pauline VERON & Colombe BROSSEL, rapporteures.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 7 octobre 2014, par lequel Madame la Maire de Paris propose une subvention et convention avec l'association Le Petit Ney ;

Vu l'avis du conseil du 18^{ème} arrondissement, en date du 6 octobre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M^{mes} Pauline VERON, au nom de la 7^{ème} Commission, et Colombe BROSSEL, au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Le Petit Ney, domiciliée 10, avenue de la Porte Montmartre (18^{ème}).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 4 000 euros est attribuée à l'association Le Petit Ney (D09024 / 10506 / 2014_03467) pour son projet "Espace culturel de proximité".

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2014 et suivants, sous réserve de la décision de financement.